

1. *Débitrice: L'Atelier du Golf, 1227 Carouge*
2. *Sursis concordataire prolongé de: 6*
3. *Remarques:* Par jugement du Tribunal de 1ère Instance de Genève du 26 juillet 2007, L'Atelier du Golf SA, en sursis concordataire, a obtenu une prolongation dudit sursis d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2008 aux clauses et conditions définies dans le jugement du 23 janvier 2007.

Le Tribunal a en outre confirmé qu'aucune poursuite, hormis celles visées à l'article 297 al 2 LP, ne pouvait être exercée contre la débitrice pendant la durée de cette prolongation.

L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.

Groupe berney associés
1207 Genève

(04086952)